RCS : NICE
Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 01000
Numéro SIREN : 911 563 674
Nom ou dénomination : ABGB

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 6096

ABGB
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 7 boulevard de l'Armée des Alpes
06300 NICE

R.C.S. NICE 911 563 674

COMPTES ANNUELS

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

Pour copie certifié conforme
à l'original.

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise : ABGB — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 7 BD Armée des ALPES 06300 NICE

Numéro SIRET * : 91156367400025

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 10 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	77 450	012	77 450	
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	12 550	030	2 036	10 514	
	Immobilisations financières * (1)		040	3 230	042		3 230	
	Total I (5)		044	93 230	048	2 036	91 194	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	7 857	052		7 857	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	229	070		229	
		Autres * (3)	072	850	074		850	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	3 213	086		3 213	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	12 149	098		12 149	
	Total général (I+II)		110	105 379	112	2 036	103 343	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	214	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	214	
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	85 883	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 402	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 712)	172	13 843	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	103 129	
	Total général (I + II + III)	180	103 343	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	93 230
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABGB

Néant : *

A RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2021	Exercice N-1 clos le 31 12 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217 6 070	218 74 067	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224 1 126	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230 1 073	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 76 266	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234 564	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238 33 304	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240 (7 857)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242 22 566	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244 257	
	Rémunérations du personnel *		250 22 019	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252 2 247	
	Dotations aux amortissements *		254 2 036	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262 3	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264 75 140	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270 1 126	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294 877	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300 35	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310 214	

B RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 214 | 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318	
	Provisions non déductibles *									322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					330	35
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 undecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 octies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de developpement prioritaire (44 septdecies)	993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)									352 249	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)									356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :										360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370 249	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 030131 en Euros.

SODECO / H. DELPUGET

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : ABGB 31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES		35
Total des réintégrations diverses	**330**	35

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ABGB

7 BD Armée des ALPES

06300 NICE

ANNEXE DU 11/03/2022 AU 31/12/2022

SODECO / H. DELPUGET
25 BD RAIMBALDI

06000 NICE
04 93 88 97 18

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations générales complémentaires x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Variation détaillée des stocks et en-cours x
Produits à recevoir x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF
L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.
Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période
(Texte narratif libre)

Méthodologie suivie
Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

(Deux paragraphes optionnels pour justifier et compléter l'utilisation de l'approche ciblée) :
(Cette approche est particulièrement adaptée)
- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate
- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entreprise souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

(ou)
L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

Les incertitudes
L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.
Les incertitudes éventuelles

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

A compter de cet exercice les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Matières premières	7 857		7 857	
Total I	7 857		7 857	
Production				
Production en cours				

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 280
Dettes fiscales et sociales	1 455
Total	2 735

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 11/03/2022 au 31/12/2022

Tableau d'affectation des résultat de l'exercice précédent

(ANC 2015-04 Art. 173-3)

	Résultat N-1		Dont résultat activités agrées	
ORIGINES :				
AFFECTATIONS : - Affectation aux réserves				

ABGB
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 7 boulevard de l'Armée des Alpes
06300 NICE

R.C.S. NICE 911 563 674

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de deux cent quatorze euros et vingt-six centimes (214,26 €) de la manière suivante :

A la Réserve Légale :	100,00 €
Le solde :	114,26 €
au compte courant de l'associé.	

« Pour extrait certifié conforme »

Monsieur Alexandre BONNETTY
Gérant associé unique

Pour extrait certifié conforme